



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE ET USAGE CONDITIONNEL

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 5 août 2024, à 19 h, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 21, chemin Locas Lot : 5070663 Matricule : 9429-39-5873	Autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 1.03 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 98, Tableau 30, article 6, exige une marge latérale de 2 mètres.
2. Adresse : 53, montée Charette Lot : 5364840 Matricule : 9529-18-2606	Autoriser que la superficie du bâtiment principal soit de plus de 62.43 mètres carrés alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.1.1, F-22, exige que la superficie minimale de tout bâtiment principal soit de 67 mètres carrés.
3. Adresse : chemin de La Minerve Lot : 5071691 Matricule : 9424-19-3985	Autoriser la demande d'usage conditionnel pour un usage temporaire de vente temporaire de produits alimentaires de type « camion de rue »

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 19 juillet 2024.

Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogation mineure PIIA et usage conditionnel à être entendues à la séance ordinaire du 5 août 2024, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 19 juillet 2024, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 19 juillet 2024.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et greffière-trésorière